

## Fiche 5 : Gestion des situations particulières

### 1- Problèmes liés à la sécurité causés par la sortie des élèves hors de l'établissement

Il s'agit de mener une réflexion sur la stratégie à adopter en collaboration avec les collectivités locales, la police ou la gendarmerie.

- Sécurité routière aux abords des établissements : des solutions comme l'amélioration de la signalisation, de l'espace aux alentours de l'établissement etc. peuvent être étudiées ;
- Autres problèmes de sécurité : rackets, trafiquants qui pourraient approcher les élèves : s'adresser aux correspondants 'sécurité de l'école' pour envisager des solutions ;
- Intrusion de personnes lors de l'entrée des élèves dans l'établissement : renforcer la surveillance à l'entrée de l'établissement ;
- Surveillance renforcée à l'entrée de l'établissement afin d'éviter la sortie pour fumer des élèves mineurs n'ayant pas une autorisation parentale, la responsabilité de l'établissement peut être engagée si un élève est victime d'un accident, pendant le temps scolaire, à proximité immédiate du lycée alors qu'il serait sorti pour fumer.

La lettre Tendances N°51, novembre 2006 *Tabac et lycées : principales évolutions 2002-2006* fournit une évolution du tabagisme aux abords des lycées.

### 2- Perturbation des horaires

Penser à ajouter dans le règlement intérieur des indications portant sur :

- la gestion des flux d'entrées-sorties,
- la sanction des retards occasionnés par les sorties,
- des instructions précises pour la reprise des cours sans attendre les retardataires.

### 3- Les internats

- Aucun aménagement d'emplacement fumeur spécifique aux internes n'est possible dans les établissements d'enseignement publics et privés, ni dans les établissements destinés à l'hébergement des mineurs.
- Les règles de sorties des élèves internes majeurs sont soumises au règlement intérieur.
- Prévoir des actions pour occuper les élèves internes après la fin des cours : soutien scolaire, activités artistiques, activités sportives ....
- Mobiliser les enseignants EPS afin d'aider les élèves fumeurs de l'internat à s'impliquer dans des activités sportives.
- **Informers les élèves internes des dangers de sorties et des risques éventuels encourus aux abords de l'établissement.**

### 4- Les visiteurs occasionnels de l'établissement

- Lors des kermesses, fêtes, compétitions sportives, on pourra prévenir ce problème par des annonces publiées dans les programmes des activités ou par des rappels des interdictions au microphone durant l'activité.
- Lors des sessions d'examens, les surveillants doivent rappeler que l'établissement est non fumeur avant le début de la première épreuve.

### 5- Les sorties scolaires

- Lors des sorties scolaires, l'interdiction de fumer s'applique dans tous les moyens de transport ainsi que dans les lieux à usage collectif visités.

- Lors des voyages organisés par l'établissement, l'interdiction de fumer s'applique dans les moyens de transport ainsi que dans les foyers d'accueil, pour les élèves et pour les personnels.

#### **6- Réceptacles et cendriers**

- Retirer tous les cendriers de l'établissement.
- Réfléchir avec les instances locales afin de prévoir des réceptacles à l'extérieur de l'établissement.